



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 27 mai 2019

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 27 mai 2019, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 23 avril 2019.
- **voté** pour la cession de la parcelle communale cadastrée AD n°65, d'une superficie de 158 m² et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- **autorisé** les agents de collecte de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) de proposer à la vente, chaque année, des calendriers aux administrés de la Commune de Courtenay, étant entendu que ces agents devront posséder une carte d'accréditation fournie par l'intercommunalité, et a **autorisé** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche relative à cette affaire.
- **affirmé** les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé, a **demandé** que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux tels qu'ils ont été énoncés, et a **autorisé** Monsieur le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.
- **accepté** la poursuite de l'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) dans les trois groupes scolaires tels qu'énoncés (Commune de COURTENAY / Syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de BAZOCHES-SUR-LE-BETZ, ERVAUVILLE, ROZOY-LE-VIEIL et FOUCHEROLLES / Regroupement pédagogique de CHANTECOQ, COURTEMAUX, et SAINT-HILAIRE-LES-ANDRÉSIS), a **accepté** d'appliquer les participations financières annuelles des trois groupes, conformément aux propositions présentées (à savoir pour moitié en fonction du nombre d'habitants, et pour moitié en fonction du nombre d'élèves en élémentaire, pour chacun des groupes, selon les tableaux de répartition présenté), a **accepté** de prévoir les crédits en dépenses et recettes au Budget principal COMMUNE 2019, a **accepté** de recalculer la participation annuelle pour chacun des groupements, chaque année, en fonction du budget proposé et en actualisant la population INSEE au 1^{er} janvier ainsi que le nombre d'élèves en élémentaire (du CP au CM2) de l'année scolaire en cours, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **pris note** de l'admission des « Créances éteintes » d'un montant de 1 055,28 € et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout acte concernant ce dossier.

- **décidé** de créer 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, à temps complet, à effet du 1^{er} juillet 2019, a **décidé** de créer 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet, à effet du 1^{er} juillet 2019, a **décidé** de créer 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet, à effet du 1^{er} juillet 2019, a **décidé** de créer 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet, à effet du 1^{er} juillet 2019, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **décidé** de créer un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet, à effet du 1^{er} juillet 2019, a **décidé** de prévoir la rémunération correspondant au cadre d'emplois concerné et le déroulement de carrière de l'agent recruté, a **précisé** que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette création.
- **décidé** de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 8 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2019, dans les conditions de rémunérations telles qu'énoncées, a **précisé** que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **approuvé** la convention type de mise à disposition de la Halle aux bénéficiaires et a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.
- **approuvé** la convention type de mise à disposition de la Salle Claude PIGNOL aux bénéficiaires et a **autorisé** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Fait à Courtenay, le 28 mai 2019



Le Maire

Francis TISSERAND